



DES TRANSPORTS & DES PORTS S.A.

Direction Générale

N° 409/SCTP-DCN/2015

Kinshasa, le 10.4. MARS 2015

A Global Witness
contact@globalwitness.org

Nous avons pris bonne note de votre observation sur la régularité des activités d'exploitation forestière de la SCTP (EX-ONATRA).

Les allégations portées à notre endroit nous paraissent non fondées car les clauses sociales reprises dans le cahier des charges ont été négociées dans le strict respect de l'arrêté ministériel N° 023/CAB/MIN/ECN-T/28/JEB/10 du 07/06/2010 portant sur la clause sociale du cahier des charges du contrat de concession forestière avec l'appui et assistance de la mission de facilitation indépendante.

Ce contrat et ses avenants sont publiés sur le site officiel du Ministère de l'Environnement et Développement durable de la République Démocratique du Congo « www.mecnt.cd » accessible au public sans restriction.

Aussi, nous vous invitons de le visiter pour des plus amples informations tout en vous rassurant de notre disponibilité pour des renseignements complémentaires, si nécessaire.



Directeur Général a.i.

UMBA-di-MALANDA